

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d' Ange-Gardien, tenue le 25 novembre 2019, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier, et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Messieurs Jonathan Alix et Éric Ménard, sont absents.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR

1. Réfection rue Principale & Canrobert
2. Période de questions
3. Levée de l'assemblée.

**RÉSOLUTION 11-245-19
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE & CANROBERT

Les membres du conseil discutent sur les travaux en cours des rues Principale & Canrobert. Au terme de la discussion, aucune résolution n'est à adopter.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 11-246-19
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée à 19 h 15.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire